



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2021-01/DCSE/BPE/URBA du 12 mai 2021 est prescrite pendant 33 jours consécutifs du lundi 14 juin 2021 – 9h00 au vendredi 16 juillet 2021 – 17h00 en mairie de Saint-Germain-Laxis, une enquête publique portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance totale de 4,437 MWC composée de 10 200 modules photovoltaïques sur 510 branches à Saint-Germain-Laxis (PC n°077 410 19 00 003), présentée par la société ALTERGIE TERRITOIRES 3, domiciliée – 40 rue de Paris 92 100 Boulogne-Billancourt.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant le dossier de permis de construire, son étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

– à la mairie de Saint-Germain-Laxis, siège de l'enquête (1 place Émile PIOT – 77 950)

○ en version papier,

○ en version numérique consultable à partir d'un poste informatique dédié.

– sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à la rubrique Publications – Enquêtes publiques à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

– sur le registre d'enquête en format papier, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de Saint-Germain-Laxis, siège de l'enquête (1 place Émile PIOT – 77 950) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

– sur le registre dématérialisé accessible :

- à la mairie de Saint-Germain-Laxis à partir d'un poste informatique dédié,
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à la rubrique Publications – Enquêtes publiques à l'adresse suivante :
www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

– par courrier électronique à l'adresse suivante :

construction-centrale-photovoltaïque-saintgermainlaxis@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur dès le début et avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête (mairie Saint-Germain-Laxis à l'adresse précitée).

Le commissaire enquêteur, Monsieur Henri LADRUZE, directeur d'école en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés aux dates et heures suivantes :

- lundi 14 juin 2021 de 17h00 à 20h00,
- mercredi 30 juin 2021 de 8h30 à 11h30,
- vendredi 9 juillet 2021 de 13h00 à 16h00,
- vendredi 16 juillet 2021 de 14h00 à 17h00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société ALTERGIE TERRITOIRES 3 – 40 rue de Paris 92 100 Boulogne-Billancourt (M. Jean-Charles LAVIGNE-DELVILLE Tél. : 01 41 03 91 12 – 06 24 85 23 20 – courriel : contact@altergie.eu).

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture - DCSE BPE (12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en préfecture et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne précité et en mairie de Saint-Germain-Laxis.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par arrêté du préfet, compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.